

Une circulaire pour favoriser les initiatives en faveur de la politique de la ville

Publication : 2 janvier 2018



Emmanuel Macron a fixé dans son discours de Roubaix (14 novembre) l'élaboration d'un plan de mobilisation nationale en faveur des quartiers prioritaires et de leurs habitants reposant sur la co-construction et l'association des parties prenantes.

La présente circulaire en précise les modalités autour de 2 axes : la mobilisation autour des 40 ans de la politique de la ville, la labellisation d'actions et l'organisation d'événements nationaux projetés en région ; la co-construction locale et citoyenne via les conseillers citoyens, la mobilisation des forces vives des territoires pour la politique de la ville et l'animation d'ateliers territoriaux en lien avec les groupes nationaux mis en place auprès des ministres.



Les modalités et échéances pour s'inscrire dans ces diverses initiatives sont consignées dans une circulaire (lien ci-dessous) co-signée par **Jacques Mézard**, ministre de la Cohésion des territoires et **Julien Denormandie**, secrétaire d'État.

[Téléchargez la Circulaire du 22 décembre 2017 relative à l'association des parties prenantes à la co-construction de la politique de la ville \(PDF - 1,91 Mo\)](#)

En savoir plus :

- [L'avenir des quartiers prioritaires : une priorité du quinquennat](#)
- [\[1977-2017\] 40 ans de politique de la ville : "Inventons les territoires de demain"](#)